

The Transition Institute 1.5°

L'ambition d'une véritable transition

FICHE D'INFORMATION DONATEURS TTI.5

Être donateur de TTI.5 c'est :

	PARTICULIER	ENTREPRISE	
		BIENFAITEUR	MÉCÈNE ET GRAND MÉCÈNE
UNE CONVICTION			
Participer à un projet visionnaire et novateur, centré sur la jeunesse, la formation, les solutions et l'éclairage de stratégies	✓	✓	✓
ALIMENTER ET ÉCHANGER SUR LA PERTINENCE DES QUESTIONS DE RECHERCHE PORTÉES PAR L'INSTITUT			
Participer au Conseil TTI.5 : trois sessions annuelles pour échanger de façon privilégiée sur le programme de l'Institut	(✓)*	✓	✓
UNE RESTITUTION PRIVILÉGIÉE DE NOS RÉSULTATS ET UN ACCÈS A L'EXPERTISE DES CHERCHEURS ET DES ÉLÈVES CHERCHEURS			
Les donateurs seront invités à tous nos séminaires, colloques et au Forum annuel de TTI.5	✓	✓	✓
Nous discuterons avec eux d'actions de médiation scientifique et de formation à mettre en place au sein de leur entité en faisant intervenir nos enseignants chercheurs de renom			✓
Nous organiserons des rencontres privilégiées à la demande : avec les étudiants du parcours académique TTI.5 pour la réalisation de stages et/ou de projets et avec nos enseignants chercheurs			✓
Accès privilégié et en avant-première à nos productions	✓	✓	✓
COMMUNICATION			
Affichage de votre logo sur le site internet de TTI.5 selon la catégorie de donateur		✓	✓

* Les donateurs particuliers pourront s'ils le souhaitent et sous condition intégrer le Club des donateurs TTI.5 qui disposera d'un siège au Conseil TTI.5

Les catégories de donateurs :

MÉCÉNAT D'ENTREPRISE : Nous souhaitons un engagement sur 5 ans qui, s'il atteint les montants suivants, fait accéder au titre de :



Toute autre formule sera bien entendu envisageable.

Les déductions fiscales sur les dons sont : **60 %**

du montant de votre don sont déductibles de votre impôt sur les sociétés (dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires).

Pour nous soutenir, merci de nous contacter : ✉ tti.5@minesparis.psl.eu

DONATEUR PARTICULIER : Nous proposons des formules permettant de financer des projets concrets et que les donateurs pourront suivre de façon privilégiée. Par exemple :



Toute autre formule sera bien entendu envisageable.

Les déductions fiscales sur les dons sont :

66 %

du montant de votre don sont déductibles de votre impôt sur le revenu (IR) (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

75 %

du montant de votre don sont déductibles de votre impôt sur la fortune immobilière (IFI) (dans la limite de 50 000 €).

Chaque don compte



<https://the-transition-institute.minesparis.psl.eu>
tti.5@minesparis.psl.eu
04 93 95 75 22

Nous soutenir

- Par CB sur le site
<https://www.jedonneenligne.org/fondationminesparistech/TTI5/>
- Par chèque
À l'ordre de la Fondation Mines ParisTech
- Par virement
Fondation Mines ParisTech : BNP Paribas
IBAN : FR76 3000 4027 9000 01027794 648 – BIC : BNPAFRPPAA